

BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE 2023/2024

Pour l'année scolaire 2023/2024, la campagne de bourse de collège aura lieu du 1er Septembre 2023 au 19 Octobre 2023.

La bourse de collège est versée uniquement au responsable légal ayant la charge effective et permanente de l'enfant.

Pour bénéficier de la bourse de collège, il y a un plafond de ressource à ne pas dépasser. Le montant de la bourse est calculé selon le revenu fiscal de référence (RFR) mentionné sur l'avis d'imposition 2023 portant sur les revenus de 2022 et le nombre d'enfants à votre charge. Cliquez sur ce lien pour accéder au simulateur de calcul du droit à la bourse de collège : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

La demande de bourse de collège se fait, en priorité, par internet sur le portail "Educonnect". Pour vous aider lors de la première connexion, cliquez sur le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361>

Si vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez faire une demande de dossier de bourse au format papier auprès du secrétariat de gestion. En cas de besoin, l'assistante sociale est disponible sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches.

En cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez toutes les informations relatives à la bourse de collège : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984>

Le secrétariat de gestion du collège Pablo Picasso
Céline Béraud
celine.beraud@ac-nice.fr